

Éléments démographiques et financiers disponibles à fin mars 2015

DONNEES DE POPULATION

Les cotisants du RSI

Au 31 mars 2015, le RSI regroupe plus de 2,8 millions d'actifs dont plus d'un tiers sont des auto-entrepreneurs (38%). La progression annuelle des effectifs repart légèrement à la hausse au cours du premier trimestre 2015 (+0,9% en glissement annuel, +0,6% fin 2014, +1,5% fin 2013). La croissance des effectifs est toujours portée par le dynamisme des auto-entrepreneurs (+6,7%, +7,6% fin 2014), en décelération en raison notamment de la baisse du nombre d'affiliations chez les artisans. La tendance des effectifs hors auto-entrepreneurs reste à la baisse (-2,4%) mais est cependant moins marquée qu'en fin d'année 2014 (-3,2%).

Le nombre de conjoints collaborateurs (y compris auto-entrepreneurs) diminue légèrement (-0,7%, +0,3% fin 2014). La hausse des effectifs conjoints collaborateurs commerçants (+0,5%) ne compense pas la baisse des conjoints collaborateurs artisans (-2,9%).

La proportion d'assurés en activité secondaire, hors invalides et hors pensionnés en retraite est de 16,1% fin mars 2015 (16,0% fin 2014). Les auto-entrepreneurs sont plus fréquemment non prestataires (32,7%) que les autres cotisants (6,2%).

Tableau 1 : Les cotisants du RSI au 31 mars 2015

Données disponibles à fin mars 2015	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Mars 2015	Evolution annuelle	Mars 2015	Evolution annuelle	Mars 2015	Evolution annuelle	Mars 2015	Evolution annuelle
Cotisants du RSI	1 004 146	1,0%	1 075 529	-0,8%	734 534	3,3%	2 814 209	0,9%
<i>Dont auto-entrepreneurs hors conjoints collaborateurs</i>	413 533	7,9%	319 852	4,6%	325 469	7,3%	1 058 854	6,7%
<i>Dont non auto-entrepreneurs hors conjoint collaborateurs</i>	575 103	-3,4%	725 661	-3,1%	409 065	0,3%	1 709 829	-2,4%
<i>Dont conjoints collaborateurs</i>	15 510	-2,9%	30 016	0,5%			45 526	-0,7%

Sources : données au 31/03/2015, évolutions en glissement annuel - Portail CREA et Population Santé, RSI.
Champ : Cotisants prestataires santé ou non, France entière

L'ÉVOLUTION DU RECOUVREMENT

Près de 3,7 Md€ de cotisations ont été encaissés en cours du 1er trimestre 2015 (tous risques et tous exercices confondus), en diminution de 11,2% par rapport au 1er trimestre 2014, baisse liée au nouveau calendrier l'appel des cotisations dont les échéances mensuelles représentent dorénavant 1/12 de l'appel annuel au lieu d'1/10 auparavant. 90% des encaissements (3,3 Md€) sont le produit des cotisations d'artisans et de commerçants dans le cadre l'interlocuteur social unique (ISU) et 10% concernent les cotisations des libéraux pour l'assurance maladie (370 M€).

Les cotisations des artisans et des commerçants (France entière)

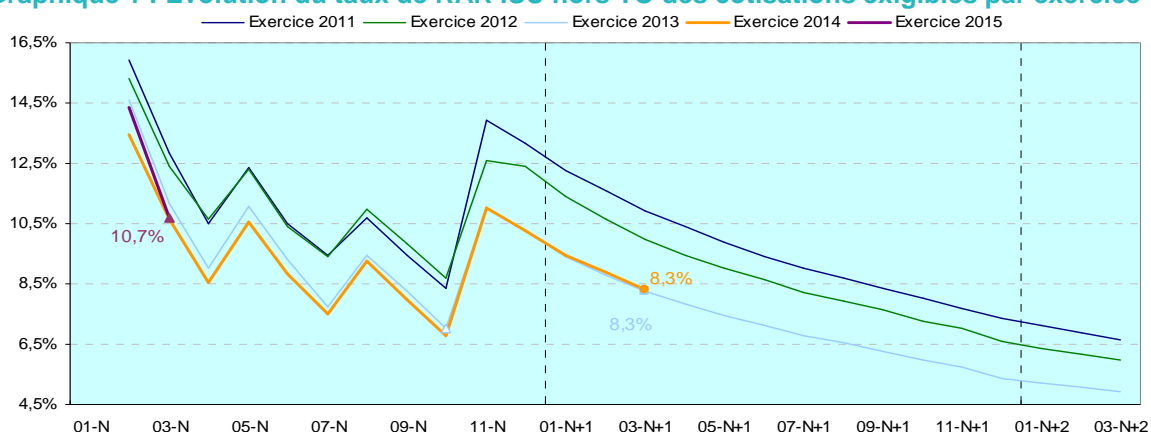
3,1 Mds de cotisations ont été encaissés en cours du 1er trimestre 2015 au titre des émissions de 2015 (tous risques, y compris AF, CSG/CRDS), en baisse de 12,1% par rapport au 1er trimestre 2014. Les émissions diminuent de 10,7% pour un montant de 3,9 Md€ (à fin mars 2015).

La modification du calendrier d'appels des cotisations (réforme du « 3 en 1 ») conduit à une baisse des émissions et des encaissements pour les cotisants mensuels (passage de 10 échéances à 12). Les encaissements mensuels diminuent de 17,5% sur la

période. Les émissions des cotisants trimestriels reculent de 1,8%.

De même, le nouveau calendrier d'appels impacte le taux de RAR en cours d'année en augmentant le poids des appels trimestriels dans le montant global. **Le taux de RAR hors TO à fin mars 2015** au titre des émissions de l'année N est de **10,7%** (+0,1 point par rapport à 2014). Le taux des cotisants mensuels s'améliore (-1,2 point) et s'établit à 3,0%. Tandis que celui des trimestriels est stable sur la période (20,9%).

Graphique 1 : Evolution du taux de RAR ISU hors TO des cotisations exigibles par exercice



Source : Acoss.Champ ISU- Hors accessoires - hors procédures collectives, hors appels de cotisations sur comptes radiés. Données au 31/03/15

Les cotisations des professions libérales hors auto-entrepreneurs (France entière)

1,6 Md€ de cotisations ont été émises au titre de 2015 au titre du risque maladie des professions libérales. **A fin mars 2015, avec près de 370 M€ de cotisations encaissées**, le taux des restes à recouvrer sur l'ensemble des cotisations est de 76,2%, en recul de 3,6 points par rapport à 2014. La réforme du calcul des cotisations conduit à appeler à partir de 2015 les cotisations mensuels en 12 échéances contre 10 en 2014. Ce qui mécaniquement détériore le taux des RAR à fin mars par rapport à l'année précédente (le calcul rapporte l'ensemble des émissions annuelles aux encaissements effectifs de la période).

Tableau 2 : taux de RAR des professions libérales

Taux de RAR	A fin mars 2015
A fin mars 2014	72,6%
A fin décembre 2014	4,2%
A fin mars 2015	76,2%

Source : DCF - ensemble des PL actifs & polyactifs, France entière

Précisions sur le calcul des taux de restes à recouvrer, différence entre le champ ISU et PL :

Le taux de restes à recouvrer ISU est le rapport entre le montant des encaissements cumulés et celui des émissions cumulées de l'exercice en cours uniquement sur la période échue. Pour les professions libérales, le taux des restes à recouvrer suivi est le rapport entre les encaissements cumulés des échéances déjà échues et le montant total des émissions annuelles de l'exercice (y compris les ajustements effectués à posteriori au titre des exercices antérieurs), ce taux est donc élevé en début d'année et s'améliore au cours des mois.

Par ailleurs, pour les artisans et commerçants (ISU) le calcul des RAR n'intègre que les régularisations débitrices au titre des revenus de N-1 et non les régularisations créditrices, tandis que pour les professions libérales, il intègre la totalité des émissions nettes de la période, y compris les régularisations créditrices au titre des revenus N-1. Le taux de restes à recouvrer est de ce fait non comparable entre celui au titre des artisans commerçants et celui des professions libérales.

La population protégée par l'assurance maladie du RSI au 31 mars 2015

Près de 4,2 millions de personnes sont protégées par l'assurance maladie du RSI au 31 mars 2015. Cette population est en légère progression sur les 12 derniers mois (+0,6%).

La croissance des actifs au sein de la population protégée (+0,6%) est moindre que celle des cotisants (cf. tableau 1) compte tenu de la forte dynamique des cotisants non prestataires notamment chez les auto-entrepreneurs.

L'évolution de la population protégée est plus marquée parmi les professions libérales (+3,3%) que chez les artisans (+0,6%), et *a fortiori* chez les commerçants où elle diminue (-0,7%).

Le nombre d'ayants droit augmente de +0,6%. Cette hausse est portée par les professions libérales (+4,3%). Les pensionnés protégés sont en progression de +0,7% (+2,3% pour les professions libérales).

Tableau 3 : Population protégée par l'assurance maladie du RSI au 31 mars 2015

Données disponibles à fin mars 2015	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Mars 2015	Evolution annuelle	Mars 2015	Evolution annuelle	Mars 2015	Evolution annuelle	Mars 2015	Evolution annuelle
Dont actifs ⁽¹⁾	850 822	0,5%	882 577	-0,6%	524 389	3,0%	2 257 831	0,6%
Dont pensionnés	281 076	0,9%	306 376	-0,1%	66 129	2,3%	661 907	0,7%
Dont ayants droit	485 668	0,4%	500 894	-1,1%	250 879	4,3%	1 239 700	0,6%
TOTAL ⁽²⁾	1 617 722	0,6%	1 690 064	-0,7%	841 453	3,3%	4 164 135	0,6%

Sources : données au 31/03/2015, évolutions en glissement annuel - Portail CREA et Population Santé, RSI.

Champ : Cotisants prestataires santé ou non, France entière (1) Actifs et Actifs retraités (2) dont Assurés à titre gratuit.

N.B. Ce tableau inclut quelques personnes dont la catégorie socioprofessionnelle n'est pas précisément déterminée. Par contre, il n'inclut pas les bénéficiaires en maintien de droit (radiés). Par ailleurs, de nombreux retraités du RSI sont polypensionnés. S'ils sont couverts par un autre régime d'assurance maladie, ils ne figurent pas non plus dans ce tableau. Il en va de même pour les cotisants polyactifs.

Le dispositif des affections de longue durée (ALD) en 2014

Le dispositif des affections de longue durée (ALD) vise à réduire la charge financière des assurés souffrant d'une maladie longue et coûteuse. Introduit dès 1945 au titre de quatre maladies (cancer, tuberculose, poliomyélite, maladie mentale), il concerne actuellement plus d'une trentaine de groupes de pathologies.

Au sein des 702 000 ALD recensées en 2014, la quasi-totalité l'est au titre d'une ALD 30 (94,3%). En termes de prévalence au sein de ces ALD 30, près de 70 % de ces ALD sont regroupées au sein de cinq groupes de pathologies dont 21,8% sont en relation

avec un diabète (+4,2% par rapport à 2013) et 17,3% concernent des tumeurs malignes (-1,4% par rapport à 2013).

La prise en charge au titre d'une ALD représente près de 60% des dépenses de soins de ville en 2014 (+0,2 point par rapport à 2013). En effet, le montant moyen des remboursements pris en charge au titre d'une ALD est très nettement supérieur à celui d'une prise en charge aux taux usuels (ratio de 1 à 8 en soins de ville). Dès lors, l'évolution de la population en ALD, redevient à l'instar des autres régimes, l'un des moteurs de la croissance des dépenses en 2014.

Tableau 4 : Prévalence et évolution des premières demandes d'ALD en 2014

Données disponibles à fin 2014	Prévalence au 31/12/2014			Premières demandes 2014		
	Dénombrement	Structure	Variation 2014/2013	Dénombrement	Structure	Variation 2014/2013
ALD 30	662 403	94,3%	0,5%	98 219	90,2%	0,5%
ALD Hors Liste	28 263	4,0%	3,2%	7 274	6,7%	4,6%
ALD multiples	11 610	1,7%	0,6%	3 417	3,1%	-5,6%
Total	702 276	100,0%	0,6%	108 910	100,0%	0,6%

Source : RSI/DGRAS

DONNEES DE PRESTATIONS

Le rythme de croissance des dépenses reste soutenu

Les données présentées ci-dessous sont des données en date de remboursement corrigées des jours ouvrés (hormis les IJ et les dépenses d'établissements de santé publics et médico-sociaux (cf. tableau 4).

A fin mars 2015, les dépenses dans le cadre de l'Ondam évoluent de +4,1%. Les remboursements de soins de ville cumulés sur les douze derniers mois évoluent de + 3,7% (contre +4,0 % à fin décembre 2014).

Cette dynamique résulte :

- d'une nette reprise des remboursements de médicaments depuis le second trimestre 2014 sous l'effet de la dispensation des nouveaux médicaments contre l'hépatite C
- une évolution de l'accroissement des consommateurs qui repart à la hausse : +1,7% (+1,1% à fin 2014) en lien avec l'épidémie de grippe de ce début d'année 2015 dans la mesure où l'évolution de la population protégée est quasi stable: +0,6% (+0,5% à fin 2014)

La dynamique d'évolution des honoraires médicaux et dentaires

Les **honoraires médicaux et dentaires** progressent toujours à un rythme assez important +2,7% (+4,4% fin 2014). La croissance de cet agrégat résulte principalement de la forte progression des remboursements de généralistes (+5,9%) engendrée par les versements de nouvelles rémunérations depuis fin 2013 (forfaits de médecin traitant et majoration pour personnes âgées). L'évolution des consultations de généralistes progressent de +1,7% (+1,0 % à fin 2014) en relation avec l'activité épidémique de début 2015.

Les dépenses des spécialistes évoluent de +2,2% (+3,8% à fin 2014). Le moindre rythme d'évolution des actes techniques observé sur la période : +1,3% (+3,2% à fin 2014) résulte du très fort ralentissement de ceux effectués en cliniques privées (-1,7%). *A contrario* ceux réalisés en cabinets libéraux restent dynamiques (+3,6%).

Les remboursements des dentistes reculent de 0,6% en lien principalement avec la poursuite de décroissance des remboursements de prothèses (-5,5%)

Les prescriptions, principal poste de dépenses de soins de ville

Les **prescriptions** constituent plus de la moitié des soins de ville. Hors Indemnités journalières maladie (IJ) et transports, elles augmentent de +4,6% (+3,9% fin 2014).

La forte progression des **remboursements de médicaments** : +5,6% (+3,7% à fin 2014) résulte des remboursements liés à la rétrocession hospitalière (+66,1%).

Ceux-ci sont portés par les dispensations des nouveaux médicaments contre l'hépatite C. Hors rétrocession, ce poste serait en recul de -0,5 % (-0,1 % à fin 2014).

La **croissance des remboursements** de soins réalisés par les **auxiliaires médicaux** reste dynamique et s'établit à +4,6 % (+5,5 % à fin 2014). Les dépenses de soins réalisés par les **infirmières** (+4,8 %) et les **masseurs-kinésithérapeutes** (+4,6 %) résultent principalement de la démographie de ces professions.

La progression des **dépenses d'indemnités journalières** décélère +2,3% (+4,5% à fin 2014). Les montants versés aux auto-entrepreneurs depuis le début de l'année 2015 ralentissent très fortement (-6,9%) alors même que leur croissance en 2014 a été de +20,8%. Ces dernières représentent 13,6% de la dépense globale (-1,2 point par rapport à fin 2014). Cette rupture de tendance s'explique notamment par la mise en place du décret n° 2015-101 du 2 février 2015 relatif au calcul des prestations en espèces versées aux assurés du régime social des indépendants, conditionnant les prestations en espèces à un minimum de revenu cotisé (10% du plafond annuel de la sécurité sociale).

Le faible rythme d'évolution des dépenses de **transports** s'atténue : +0,9% (+1,7% à fin 2014).

Les dépenses de **biologie** sont en net retrait -1,7% (+0,6 % à fin 2014).

La tendance des établissements

Les versements estimés au titre des dépenses des **établissements publics** progressent de +7,4%. Cette évolution est impactée par un changement de méthode de répartition des dotations hospitalières inter-régimes qui s'est accompagné de modifications de périmètre sur la période (isolement tardif du FIR en 2013). Hors ces effets, l'évolution tendancielle serait plutôt de l'ordre de 4% et seulement de 0,4% sur le premier trimestre 2015.

Les dépenses relatives aux **établissements privés** sont en nette diminution de 2,7 % (-0,6 % fin 2014). Parmi ces dépenses, celles au titre de l'Objectif des Dépenses en Médecine Chirurgie Obstétrique (ODMCO) reculent de -2,5 % (+1,1 % fin 2014) en lien avec le très net recul des remboursements de séjours chirurgicaux (-3,4%). Les dépenses relatives aux soins de suite et de réadaptation sont également en baisse : -2,9% (-2,3% à fin 2014). Les dépenses de psychiatrie, bien que très faible, sont en très forte baisse : -8,1% (-6,1% à fin 2014).

Au titre des dépenses des **établissements du secteur médico-social**, les versements estimés augmentent de +1,7% (dont +1,2% pour le secteur des personnes âgées et +2,4% pour le secteur des personnes handicapées).

Tableau 5 : Les remboursements effectués à fin mars 2015

RSI – France entière – tous risques En millions d'euros	Données brutes mars 2015	Taux de croissance annuelle à fin mars 2015			
		ACM	ACM-CJO ⁽¹⁾	PCAP	PCAP-CJO ⁽¹⁾
Soins de Ville (hors contrats)	959,8	3,3%	3,7%	3,7%	3,7%
Honoraires médicaux et dentaires	297,9	2,3%	2,7%	2,4%	2,4%
Dont Généralistes	83,3	5,5%	5,9%	8,0%	8,0%
<i>dont consultations généralistes</i>	54,9	1,3%	1,7%	1,7%	1,7%
Dont Spécialistes	160,1	1,8%	2,2%	1,0%	1,0%
<i>dont consultations spécialistes</i>	30,6	-0,9%	-0,5%	-4,1%	-4,1%
<i>dont actes techniques</i>	110,6	0,9%	1,3%	-1,3%	-1,3%
Dont Dentistes	52,4	-1,0%	-0,6%	-1,4%	-1,4%
Prescriptions	552,8	4,1%	4,6%	5,1%	5,1%
Produits de santé	383,3	4,9%	5,3%	7,2%	7,2%
Médicaments	314,6	5,2%	5,6%	8,1%	8,1%
<i>dont rétrocession</i>	262,6	-0,9%	-0,5%	-0,7%	-0,7%
<i>dont rétrocession</i>	52,0	NS	NS	NS	NS
L.P.P. et Produits d'origine humaine	68,8	3,5%	4,0%	3,1%	3,1%
Auxiliaires médicaux	125,2	4,2%	4,6%	3,2%	3,2%
<i>dont infirmiers</i>	72,2	4,4%	4,8%	4,2%	4,2%
<i>dont masseurs-kinésithérapeutes</i>	43,9	4,2%	4,6%	2,4%	2,4%
Biologie	44,3	-2,1%	-1,7%	-5,6%	-5,6%
Autres prestations ⁽²⁾	44,9	0,5%	1,0%	2,3%	2,3%
Dont frais de transport des malades	44,4	0,5%	0,9%	2,1%	2,1%
Indemnités journalières maladie	64,2	2,3%	2,3%	-1,3%	-1,3%
Etablissements de santé ⁽³⁾	903,2	4,5%	4,6%	-0,5%	-0,5%
Etablissements sanitaires publics	569,2	7,4%	7,4%	0,4%	0,4%
Etablissements sanitaires privés	178,3	-3,1%	-2,7%	-4,3%	-4,3%
Dont ODMCO	145,3	-2,9%	-2,5%	-5,8%	-5,8%
Dont OQN Soins de Suite et de Réadaptation	24,9	-3,3%	-2,9%	1,8%	1,8%
Dont OQN Psychiatrie	5,2	-8,5%	-8,1%	3,6%	3,6%
Etablissements médico-sociaux (champ OGD)	155,7	1,7%	1,7%	0,4%	0,4%
Dont personnes âgées	99,2	1,2%	1,2%	1,0%	1,0%
Dont personnes handicapées	52,0	2,4%	2,4%	0,1%	0,1%
Contribution RSI Fonds d'Intervention Régional	34,9	0,7%	0,7%	2,1%	2,1%
Soins à l'étranger (hors versement CLEISS)	1,1	16,1%	16,1%	15,7%	15,7%
Total sur champ ONDAM	1 898,9	3,8%	4,1%	1,6%	1,6%
Prestations en espèces maternité et paternité	39,6	-1,0%	-1,0%	-3,9%	-3,9%

(1) Corrigé des jours ouvrés excepté pour les indemnités journalières et les établissements de santé publics et médico-sociaux

(2) Transports et cures

(3) Prise en compte des dotations effectives pour 2013 et 2014

Sources : RSI/DEEP/SARDE et DCF ; CNAMTS (dotations globales transmises par la CNAMTS)

Les bénéficiaires de pensions de vieillesse et d'invalidité au 31 mars 2015

Au 31 mars 2015, le RSI verse près de 2,1 millions de pensions de vieillesse, dont plus de 1,6 million sont des pensions au titre des droits directs.

Le nombre de retraités de droit direct repart à la hausse et progresse de 2,6% entre mars 2015 et mars 2014. Sur les 3 premiers mois de l'année 2014, le décalage de l'âge légal de départ de 60 ans et 9 mois à 61 ans et 2 mois avait contenu le nombre de départs.

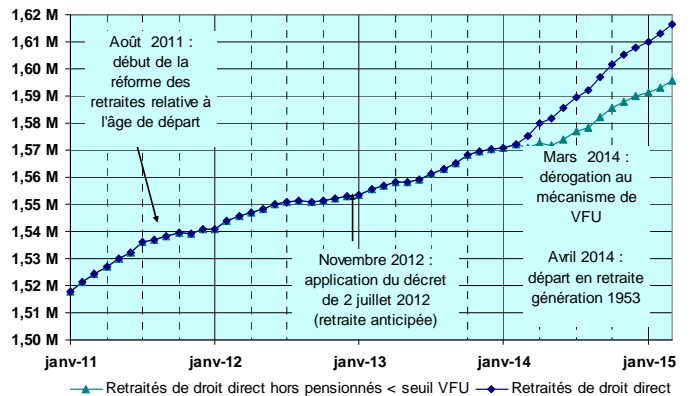
L'impact du recul de l'âge légal de départ en retraite a par ailleurs été atténué par la progression des départs anticipés pour carrière longue dont les conditions d'accès ont été assouplies fin 2012. 23% des retraites prenant effet en 2014 ont concerné des départs avant l'âge légal (31% pour les artisans et 17% pour les commerçants). La majorité de ces départs (88%) se fait entre 60 ans et l'âge légal.

La progression des effectifs de pensionnés de droit direct s'explique aussi par la comptabilisation, depuis mars 2014, d'assurés éligibles au versement forfaitaire unique (VFU) mais qui perçoivent une pension mensuelle à titre dérogatoire (cf. lettre ministérielle du 26 avril 2013). S'ils avaient reçu un VFU, ces retraités n'auraient pas été dénombrés dans l'effectif des pensionnés de droit direct et l'évolution du nombre de retraités de droit direct entre 2014 et 2015 aurait été de l'ordre de +1,6%.

Par ailleurs, près de 29 000 assurés du RSI perçoivent une pension d'invalidité fin mars 2015 soit une progression de +3,7% sur 12 mois. Le taux de croissance du nombre de bénéficiaires d'une pension d'invalidité suit une tendance atypique depuis la mise en place de la mesure de recul de l'âge d'ouverture des droits à la retraite (réforme de 2010) ; des périodes d'accélération marquée sont entrecoupées de périodes de nets ralentissements, comme c'est le cas depuis le second trimestre de 2014 (cf. graphique 3).

Ces fluctuations sont en lien avec le calendrier de recul de l'âge légal de départ à la retraite qui induit un prolongement du bénéfice de l'invalidité pour les assurés des générations concernées.

Graphique 2 : Nombre de bénéficiaires de pensions de retraite de droit direct



Graphique 3 : Nombre de bénéficiaires de pensions d'invalidité

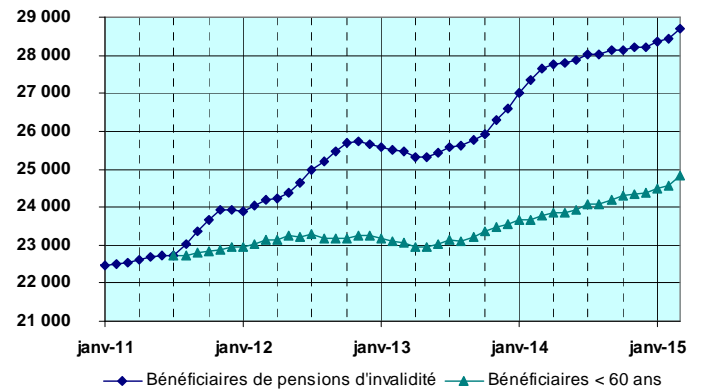


Tableau 6 : Les bénéficiaires de pensions de retraite et d'invalidité au 31 mars 2015

Données disponibles à fin mars 2015	Artisans		Commerçants		Ensemble	
	Mars 2015	Evolution annuelle	Mars 2015	Evolution annuelle	Mars 2015	Evolution annuelle
Bénéficiaires de pensions de retraite	924 223	2,2%	1 164 333	2,7%	2 088 556	2,4%
Dont pensions de droit direct	678 764	2,3%	937 848	2,8%	1 616 612	2,6%
Dont pensions de droit dérivé	259 792	1,0%	284 763	0,2%	544 555	0,6%
Bénéficiaires de pensions d'invalidité	16 399	3,9%	12 286	3,4%	28 685	3,7%

Sources : données au 31/03/2015, évolutions en glissement annuel - INDIGO, RSI. Champ : France entière.

NB : Les retraités cumulant une pension de droit direct et une pension de droit dérivé ne sont comptés qu'une fois dans le total des bénéficiaires.

LES PRESTATIONS SERVIES PAR LES REGIMES D'ASSURANCE VIEILLESSE ET INVALIDITE

Les prestations servies au cours du premier trimestre 2015, au titre des droits directs des régimes de vieillesse de base sont en hausse de respectivement 2,1% pour les artisans et de 1,0% pour les commerçants.

Compte tenu de la faible inflation en 2014 (+0,4% hors tabac) et des règles de revalorisation des pensions qui supposent une correction au titre de l'année antérieure, il n'y a pas eu de revalorisation de l'ensemble des pensions à l'exception du minimum vieillesse. Dans ce contexte, le gouvernement a décidé de verser une prime de 40€ aux assurés dont le montant total de leurs retraites était inférieur à 1 200€ par mois.

Cette prime a été versée au cours du mois de mars 2015 mais n'est pas apparente dans les tableaux 7 et 8. Les états provisoires à fin avril 2015 indiquent un montant versé de 5,3 millions pour les artisans et de 6,6 millions d'euros pour les commerçants.

Les prestations de droit direct hors VFU du régime complémentaire des indépendants (RCI) progressent quant à elles de 3,8% sur la période.

La progression des prestations d'invalidité ralentit et s'établit à +2,8% pour les artisans et +3,0% pour les commerçants (respectivement +6,7% et +7,4% fin 2014). Ces évolutions sont en lien avec les réformes de l'âge légal de départ à la retraite (cf. supra page 3).

Tableau 7 : Les prestations servies par les régimes de base en 2014 et durant le 1^{er} trimestre 2015

Millions d'euros	Janv. à déc.2014	Evolution 2014/2013	Janv. à mars.2015	Evolution 2015/2014
Artisans				
Prestations légales	3 421	1,6%	864	1,5%
dont pensions contributives de droit direct hors VFU	2 800	2,1%	709	2,1%
dont pensions contributives de réversion	469	0,9%	117	0,5%
Commerçants				
Prestations légales	3 858	0,5%	966	0,3%
dont pensions contributives de droit direct hors VFU	3 022	1,1%	761	1,0%
dont pensions contributives de réversion	590	-0,3%	146	-1,5%

Tableau 8 : Les prestations servies par le RCI en 2014 et durant le 1^{er} trimestre 2015

Millions d'euros	Janv. à déc.2014	Evolution 2014/2013	Janv. à mars.2015	Evolution 2015/2014
Artisans et Commerçants				
Prestations légales	1 683	4,6%	431	4,1%
dont pensions contributives de droit direct hors VFU	1 436	4,6%	367	3,8%
dont pensions contributives de réversion hors VFU	246	4,8%	63	4,6%

Tableau 9 : Les prestations servies par les régimes invalidité-décès en 2014 et durant le 1^{er} trimestre 2015

Millions d'euros	Janv. à déc.2014	Evolution 2014/2013	Janv. à mars.2015	Evolution 2015/2014
Artisans				
dont prestations Invalidité	171	7,4%	42	2,6%
dont prestations Invalidité	146	6,7%	37	2,8%
Commerçants				
dont prestations Invalidité	125	14,0%	30	3,5%
dont prestations Invalidité	99	7,4%	25	3,0%

Sources : RSI/DCF. Données disponibles au 31/03/2015, évolutions en glissement annuel. Champ : France entière.

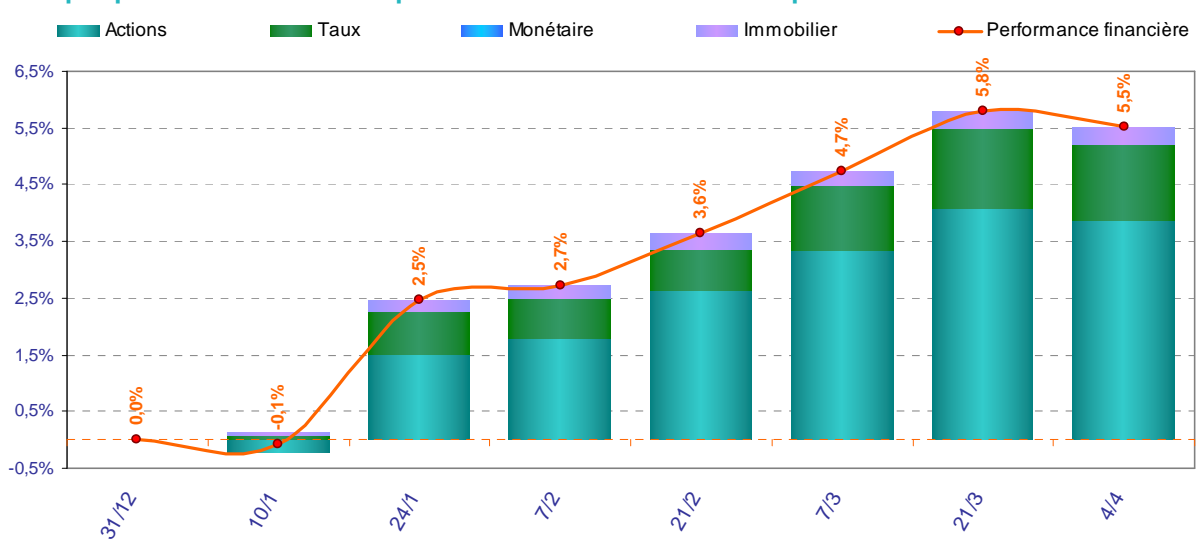
NB : outre les pensions contributives dont le détail est retracé ici, les prestations légales des régimes de base comprennent des allocations et des majorations.

LE PLACEMENT DES RÉSERVES

Au 4 avril 2015, le montant total des réserves est de 16,9 Md€ dont 15,4 Md€ pour le Régime complémentaire des indépendants (RCI), 783 M€ pour les régimes invalidité et décès des artisans (RID Artisans) et 680 M€ pour celui des commerçants (RID Commerçants). Ces montants correspondent aux actifs totaux (fonds de roulement inclus) valorisés à leurs dernières valeurs d'expertises.

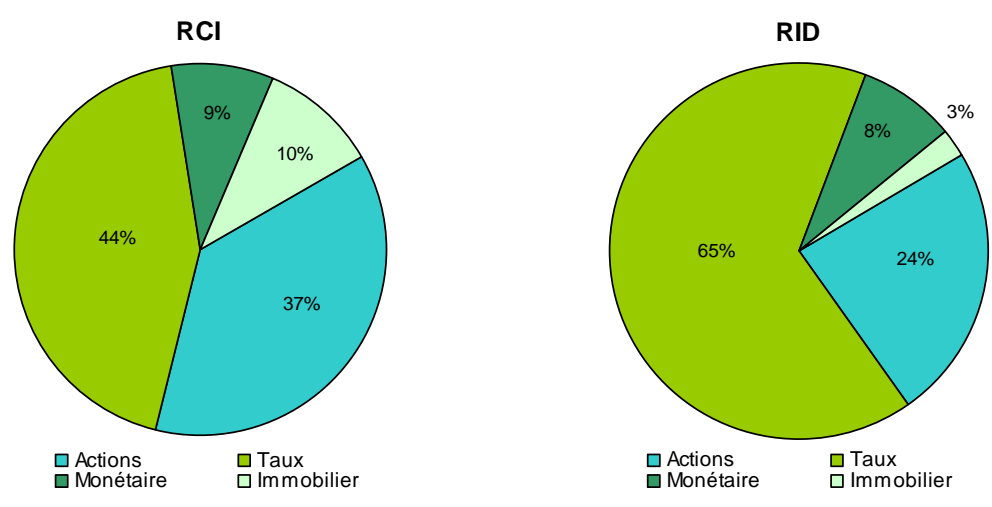
La performance financière des réserves depuis le 1^{er} janvier 2015 est de 5,5% pour le RCI et de 4,5% pour les RID (artisans plus commerçants).

Graphique 4 : Evolution de la performance financière du RCI par classe d'actifs au 4 avril 2015



Source : RSI / DEEP / Gestion financière des actifs du RSI

Graphique 5 : caractéristiques des portefeuilles du RSI au 4 avril 2015



Source : RSI / DEEP / Gestion financière des actifs du RSI

Directeur de la publication : Stéphane Seiller – Coordination éditoriale : Direction des études, des équilibres et des placements / Département des statistiques, de l'analyse des risques, du décisionnel et des équilibres – Rédacteur : **Fabien Deschamps** (fabien.deschamps@rsi.fr)
 Contact : **Valérie Perrin** (valerie.perrin@rsi.fr)

Caisse nationale RSI – 260-264 avenue du Président Wilson – 93457 La Plaine Saint-Denis Cedex - www.rsi.fr
 Cette publication, dont la numérotation est chronologique, comprend trois séries : les bilans annuels (bleus), les tableaux de bord financiers (verts) et les zooms (orange).
 Ces trois séries sont disponibles sur notre site Internet : www.rsi.fr dans la rubrique : Espace téléchargement / Etudes / Etudes statistiques, financières et actuarielles